

RÉGION CENTRE - VAL DE LOIRE
DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE MER

Maître d'Ouvrage
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MER

NEOEN

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Formulaires de dépôt de demande de permis de construire modificatif et tableau récapitulatif des propriétés

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire modificatif

- PC1** - Plans de situation du terrain...../ Cartes de situation nationale et régionale
// Vue aérienne
/// Plan cadastral
- PC2** - Plans de masse...../ Plan de masse au 1/2500ème
// Emprises au 1/1000ème et 1/500ème
- PC3** - Plans coupes du terrain et des constructions
- PC4** - Notice descriptive du site et présentant le projet et ses aménagements
- PC5** - Plans des façades et des toitures
- PC6** - Insertion du projet dans son environnement
- PC7** - Environnement proche
- PC8** - Paysage lointain
- PC11** - Étude d'impact
- PC11-2** - Étude d'incidence Natura 2000

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
matthias schweissheim architecture
81 rue Léon Frot 75011 Paris
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE
DE MER

COMMUNE DE MER
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

FORMULAIRE DE DEPÔT DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:


msa
mathias schwesigheim architecture
81 rue Léon Frot 75011 Paris
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE
DE MER

COMMUNE DE MER
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:



Demande de Modification d'un permis délivré en cours de validité



N° 13411*06

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous souhaitez modifier un permis qui vous a été délivré et qui est en cours de validité.

Un permis est valable trois ans à compter de sa délivrance. Passé ce délai, il devient caduc si les travaux n'ont pas commencé ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA	Dpt	Commune	Année	N° de dossier	N° modif.

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

 Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National

1 - Désignation du permis

Autorisation accordée :

-
- Permis de construire
-
-
- Permis d'aménager

N° permis : _____ M _____

Date de délivrance du permis : _____

2 - Identité du ou des demandeurs

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme
 Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs»
 Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : SASU Centrale Photovoltaïque de Mer Raison sociale : SASU Centrale Photovoltaïque de Mer

N° SIRET : _____ Type de société (SA, SCI,...) : SASU

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : BARBARO Prénom : Xavier

3 - Coordonnées du demandeur

Ne remplir que si les coordonnées du demandeur sont modifiées

Adresse : Numéro : 1 Voie : Hameau le Pouzarnel

Lieu-dit : _____ Localité : Espédaillac

Code postal : 46320 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : 0620011591 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez

préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : DAVAINÉ Prénom : Gaëlle

OU raison sociale : NEOEN

Adresse : Numéro : 6 Voie : rue Ménars

Lieu-dit : _____ Localité : PARIS

Code postal : 75002 BP : _____ Cedex : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : 0620011591 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

 J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : gaelle.davaine@neoen.com

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4 - Le terrain

Ne remplir que si la demande de modification concerne ces informations

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : LES VILLIERS Localité : COMMUNE DE MER

Code postal : 41500 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 7)

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 182 915 m²

5 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : Schweisshelm Prénom : Matthias

Numéro : 81 Voie : rue Leon Frot

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : 75011 BP : _____ Cedex : _____

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S18674 (Matthias Schweisshelm Architecture SASU)

Conseil Régional de : ILE-DE-FRANCE

Téléphone : _____ ou Télécopie : _____ ou

Adresse électronique : _____ ms@msarchi.net

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :

Cachet de l'architecte :

msa

 matthias schweisshelm architecture
 81 rue Léon Frot 75011 Paris
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms@msarchi.net
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :

 Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

6 - Objet de la modification

Description des modifications apportées à votre projet :

Le projet concerne la réalisation d'un parc photovoltaïque d'une puissance de environ 15.36 MWc sur une emprise clôturée de 17 ha environ. La centrale comprend un ensemble de modules photovoltaïques et leurs supports, un poste de livraison et trois locaux électriques type conteneurs métalliques ou outdoor dans lesquels seront réparties les onduleurs et les transformateurs. Le parc sera clôturé au moyen d'une clôture de teinte verte (par exemple RAL 6018) d'une hauteur hors sol de 2,0 m environ.

Contenu de la modification :

1. L'emplacement du parc photovoltaïque est inchangé mais sa superficie est légèrement réduite (17 ha environ contre 17.21 ha environ) : la parcelle YA33 n'est plus concernée par le projet. Un recul par rapport à un projet d'entrepôt à l'Ouest du projet photovoltaïque est en effet nécessaire pour éviter des pertes d'ombrages.
2. Les dimensions et le positionnement (dimensions des rangées, espaces entre les rangées, inclinaison) des tables de panneaux photovoltaïques sont modifiés afin d'optimiser la production du Parc. La hauteur maximale des supports (3.00 m) est inchangée. En raison des évolutions technologiques des modules photovoltaïques, la puissance totale du Parc est augmentée (maximum 15.36 MWc contre 12 MWc dans le permis de construire obtenu) pour une superficie légèrement réduite.
3. Suite à l'optimisation du système électrique, le nombre de locaux techniques est réduit (passage de 4 à 3 locaux techniques) et leurs dimensions sont modifiées (maximum 14.5 m de longueur x 2.5 m de largeur x 3m de hauteur). Les locaux techniques seront de type outdoor (comme dans le permis de construire obtenu) ou container.
4. La position du poste de livraison est légèrement modifiée, ses dimensions sont modifiées (maximum 8 m de longueur x 2.8 m de largeur x 3m de hauteur) mais son aspect du poste de livraison (habillage en bois) est inchangé.

7 - Superficiés (Ne remplir que si la demande de modification concerne ces informations. Elles annulent et remplacent les informations données à l'occasion de l'autorisation antérieure)

Superficie totale du (ou des) terrain(s) (en m²) : 182 915 m²

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : Environ 170 000 m²

8 - Informations complémentaires (Ne remplir que si la demande de modification concerne ces informations. Elles annulent et remplacent les informations données à l'occasion de l'autorisation antérieure)

• Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :

• Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :

Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro

Autres financements :

• Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin

Autres annexes à l'habitation

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme

Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées

Autres, précisez :

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

• Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé :

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt

collectif : Transport Enseignement et recherche Action sociale

Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

9 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

(Ne remplir que si la demande de modification concerne ces informations. Dans ce cas, ce tableau doit être rempli intégralement. Il annule et remplace le précédent).

9.1 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

Destinations	Surface de plancher ³ en m ²					
	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie		131,15				131,15
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)		131,15				131,15

³ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

⁴ Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

⁵ Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

⁶ Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

⁷ L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

(Ne remplir que si la demande de modification concerne ces informations. Dans ce cas, ce tableau doit être rempli intégralement. Il annule et remplace le précédent)

9.2 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 9.1).

Surface de plancher ³ en m ²							
Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (C)	Surface supprimée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Cinéma						
	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Autres équipements recevant du public						
	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
Surfaces totales (en m ²)	Centre de congrès et d'exposition						

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

5 - Les sous-destination sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

10 - Stationnement (Ne remplir que si la demande de modification concerne ces informations. Elles annulent et remplacent les informations données à l'occasion de l'autorisation antérieure)

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement :

Nombre de places :
Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement :

11 - Participation pour voirie et réseaux (Ne remplir que si la demande de modification concerne ces informations. Elles annulent et remplacent les informations données à l'occasion de l'autorisation antérieure)

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur :

Madame Monsieur Personne morale

Nom : Prénom :

OU raison sociale :

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

12 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.⁸

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le Code de l'urbanisme.

À PARIS

Le : 17/01/2019

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet

Vous devez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.
Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 12 123

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 29 898

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 70 000

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 70 894

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Superficie totale du terrain (en m²) : 182 915 m²

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

BORDEREAU DE DÉPÔT DES PIÈCES JOINTES À UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
matthias schweissheim architecture
81 rue Léon Frot 75011 Paris
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE
DE MER

COMMUNE DE MER
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

<input type="checkbox"/> PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :

<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :

<input checked="" type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :

<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :

<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :

<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet nécessite un agrément :

<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :

<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :

<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :

<input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :

<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :

<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet fait l'objet d'une concertation :

<input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :

<input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :

<input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :

<input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :

<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :

<input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :

<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :

<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite un défrichement :

<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :

<input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet nécessite un permis de démolir :

<input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet se situe dans un lotissement :

<input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :

<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :

<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :

<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :

<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si le projet est soumis à la redevance bureaux :

<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :

<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU <input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :

<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :

<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :

<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
--	---------------

Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :

<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
<input type="checkbox"/> PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :

<input type="checkbox"/> PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :

<input type="checkbox"/> PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L .151-29-1 et L .152-6 du code de l'urbanisme :

<input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L .151-29-1 et L .152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :

<input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :

<input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :

<input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

DÉCLARATION DES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES AU CALCUL DES IMPOSITIONS

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
matthias schweissheim architecture
81 rue Léon Frot 75011 Paris
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE
DE MER

COMMUNE DE MER
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions en cas de modification d'un permis délivré en cours de validité

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier N° de modif

1 - Renseignements concernant la construction ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être **obligatoirement renseignées**, quelle que soit la nature de la modification :

Surface taxable (1) totale de la construction avant modification, hors annexes à usage de stationnement (2 bis) :90,31.m²

Surface taxable (1) totale de la construction après modification, hors annexes à usage de stationnement (2 bis) :131,15.m²

Surface taxable des annexes à usage de stationnement intérieur des locaux (2 bis), avant modification :m²

Surface taxable des annexes à usage de stationnement intérieur des locaux (2 bis), après modification :m²

1.2 - Destination des constructions modifiées et tableau des surfaces taxables (1) modifiées

1.2.1 - Surfaces taxables des locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements avant modification	Nombre total de logements après modification	Avant modification (1)		Après modification (1)	
				Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)						
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS (4)						
	Bénéficiaire d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)						
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)						
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)							
Nombre total de logements							
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé						
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS						
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés						

1.2.2 - Surfaces taxables de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre		Avant modification (1)		Après modification (1)	
	avant modification	après modification	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² (9)						
Total des surfaces créées ou supprimées, y compris les surfaces des annexes						
Locaux industriels et leurs annexes			90,31		131,15	
Locaux artisanaux et leurs annexes						
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)						
<u>Dans les exploitations et coopératives agricoles</u> : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)						
<u>Dans les centres équestres</u> : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)						

	Surfaces créées avant modification	Surfaces créées après modification
Parc de stationnement couvert faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		

1.3 - Autres éléments soumis à la taxe d'aménagement et modifiés

	avant modification	après modification
Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :		
Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :m ²m ²
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :		
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :		
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :	Env 72000.m ²	82 205.m ²

2 - Autres renseignements

(Explications concernant votre projet de modification ou informations complémentaires pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date 17/01/2019

Nom et Signature du déclarant

Xavier BARBARO

Si vous faites une modification de votre permis initial, dont la demande avait été faite avant le 1^{er} mars 2012, risquant d'entraîner une diminution des taxes applicables avant le 1^{er} mars 2012 (TLE et ses taxes annexes), vous devez déposer une réclamation auprès du service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département.

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

PC1. PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
matthias schweissheim architecture
81 rue Léon Frot 75011 Paris
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE
DE MER

COMMUNE DE MER
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

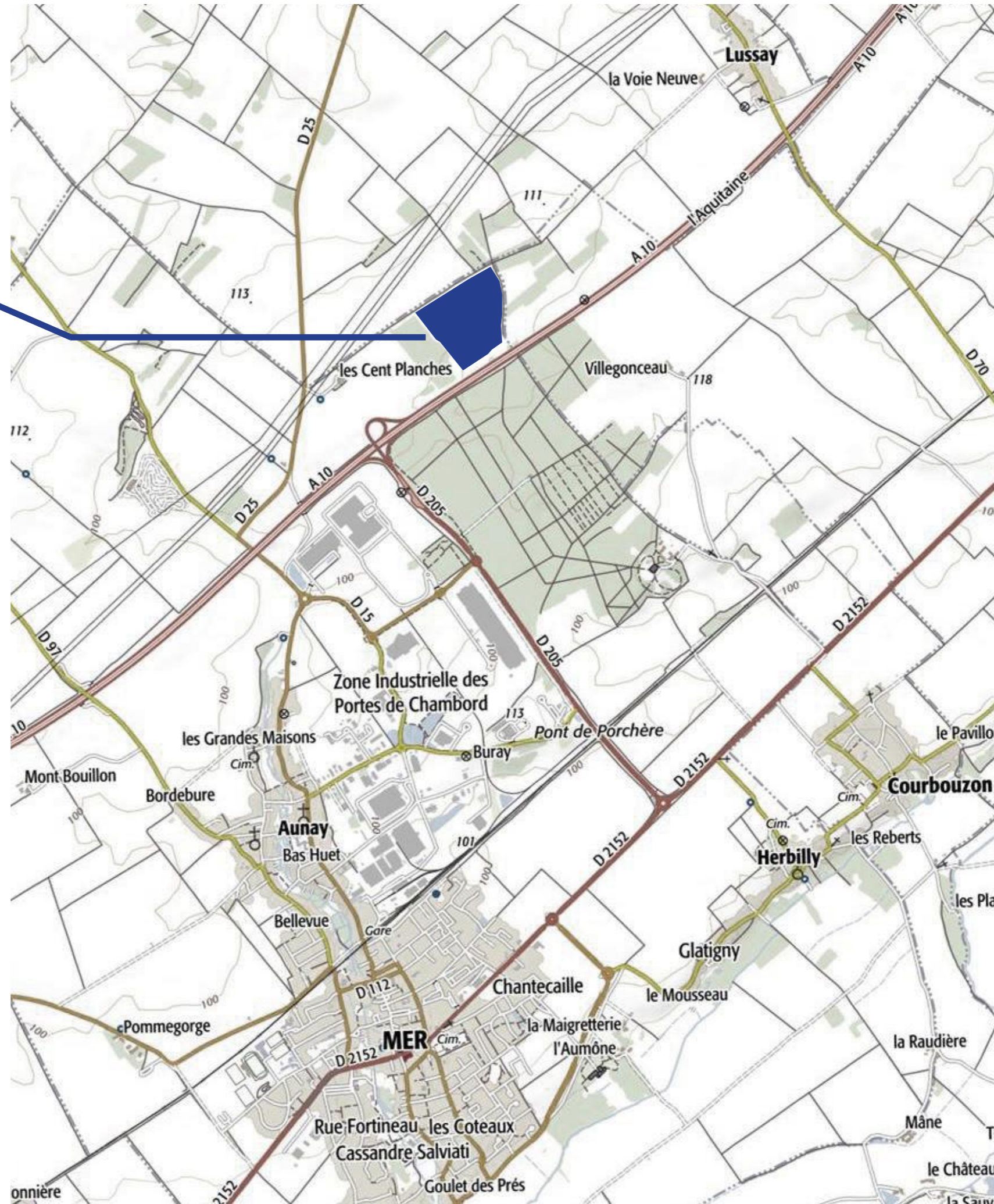
MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
1 Hameau le Pouzarnet, 46 320 Espédaillac
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PC1

PAGE 14 / 46



PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
 matthias schweissheim architecture
 81 rue Léon Frot 75011 Paris
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
 siret. 824 643 613 00014 // croafit n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER

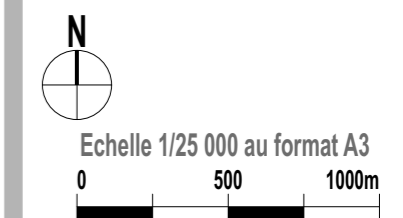
COMMUNE DE MER
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER



MAITRE D'OUVRAGE :
 SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

Parc photovoltaïque



CARTE DE SITUATION



PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
 mathias schweissheim architecture
 81 rue Léon Frot 75011 Paris
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER

COMMUNE DE MER
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER



MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Bache incendie
- Chemin d'exploitation (voirie lourde)
- Piste légère
- Clôture avec entrée
- Haie végétale
- Zone INRAP
- Ligne EDF
- Limites parcellaires projet
- Limites communales
- Bâti



Echelle 1/5000 au format A3



VUE AERIENNE

PC1

SIGNATURE:

msa
matthias schweissheim architecture
81 rue Léon Frot 75011 Paris
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
siret. 824 643 613 00014 // croatiff n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER

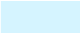






COMMUNE DE MER
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

MAITRE D'OUVRAGE :

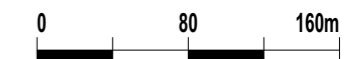
SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

-  Parcelle d'implantation du projet photovoltaïque
-  Zone d'implantation du projet photovoltaïque
-  Limites parcellaires
-  YA n°35 Sections et parcelles projet
-  Limites communales
-  Bâti
-  Zone INRAP

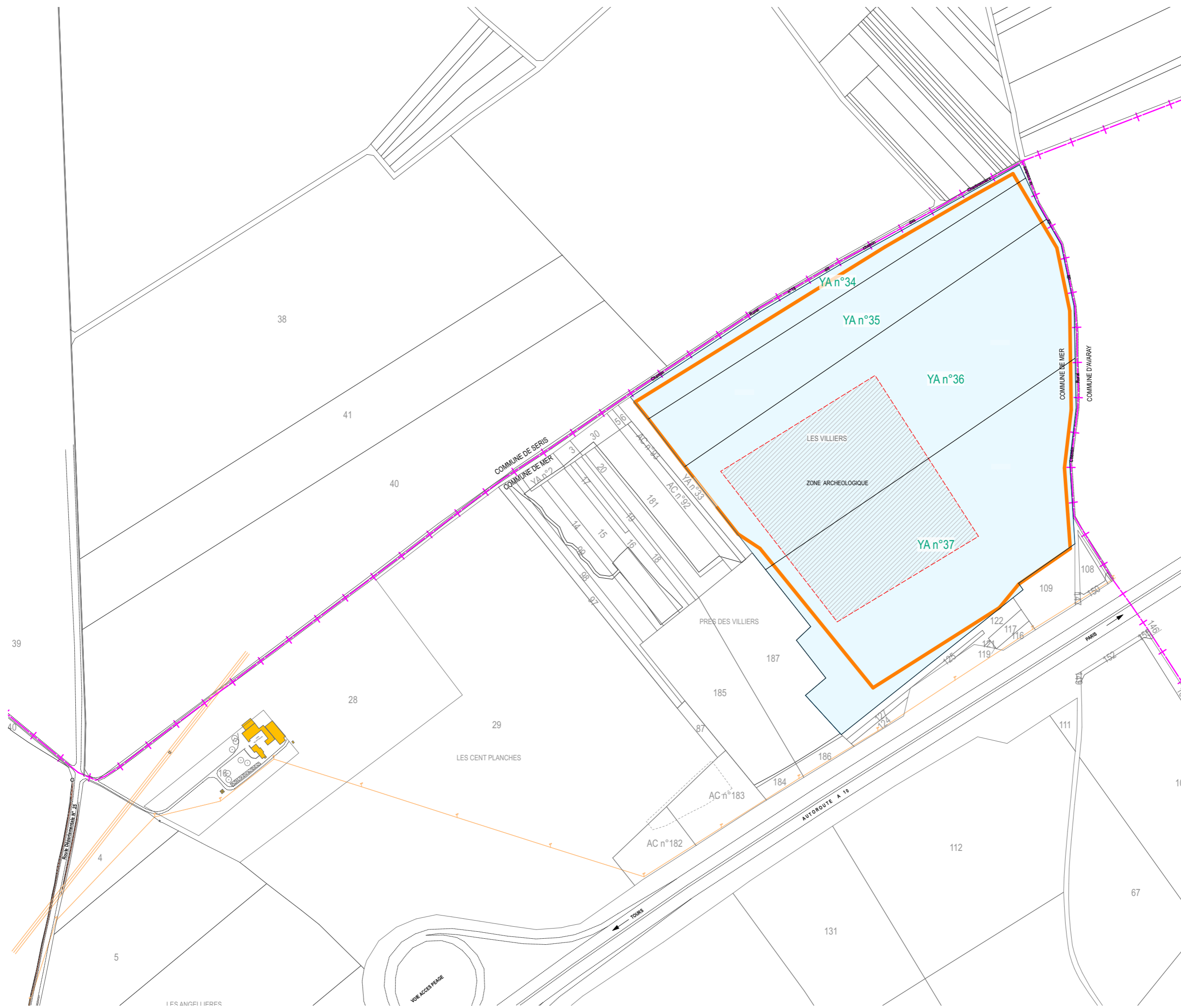


Echelle 1/4000 au format A3



PLAN CADASTRAL

PC1



PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

PC2. PLAN DE MASSE AU 1/2500ÈME

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
matthias schweissheim architecture
81 rue Léon Frot 75011 Paris
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE
DE MER

COMMUNE DE MER
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PC2

PAGE 18 / 46

SIGNATURE:















msa
matthias schweissheim architecture
81 rue Léon Frot 75011 Paris
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
siret. 824 643 613 00014 // croaf n° S18674

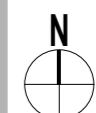
PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER
COMMUNE DE MER
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

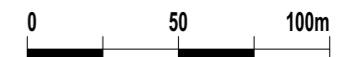
MAITRE D'OUVRAGE :
SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

-  Table photovoltaïque
-  Local électrique (onduleurs + transformateur)
-  Poste de livraison
-  Bache incendie
-  Chemin d'exploitation (voirie lourde)
-  Piste légère
-  Clôture avec entrée
-  Haie végétale
-  Zone INRAP
-  Ligne EDF
-  Zone Boisée
-  Cône d'ombrage
-  Limites parcelaires
-  Limites communales



Echelle 1/2500 au format A3



**PLAN DE MASSE
PHASE EXPLOITATION**



LES GENT PLANCHES

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

PC2. EMPRISES AU 1/1000ÈME ET 1/500ÈME

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
matthias schweissheim architecture
81 rue Léon Frot 75011 Paris
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE
DE MER

COMMUNE DE MER
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

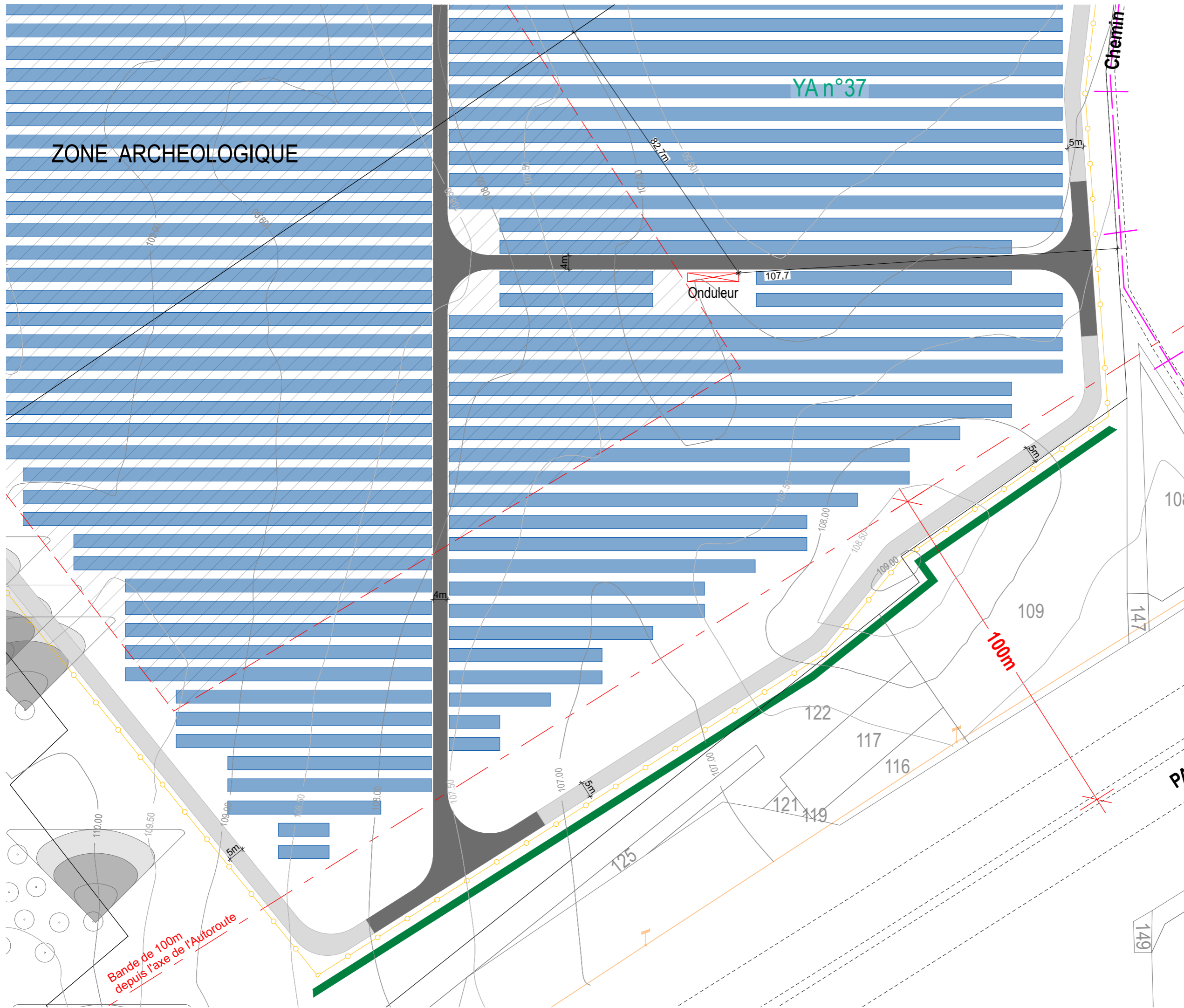
MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PC2

PAGE 20 / 46



PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
 matthias schweissheim architecture
 81 rue Léon Frot 75011 Paris
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

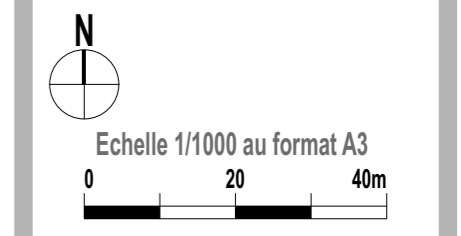
PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER
 COMMUNE DE MER
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER



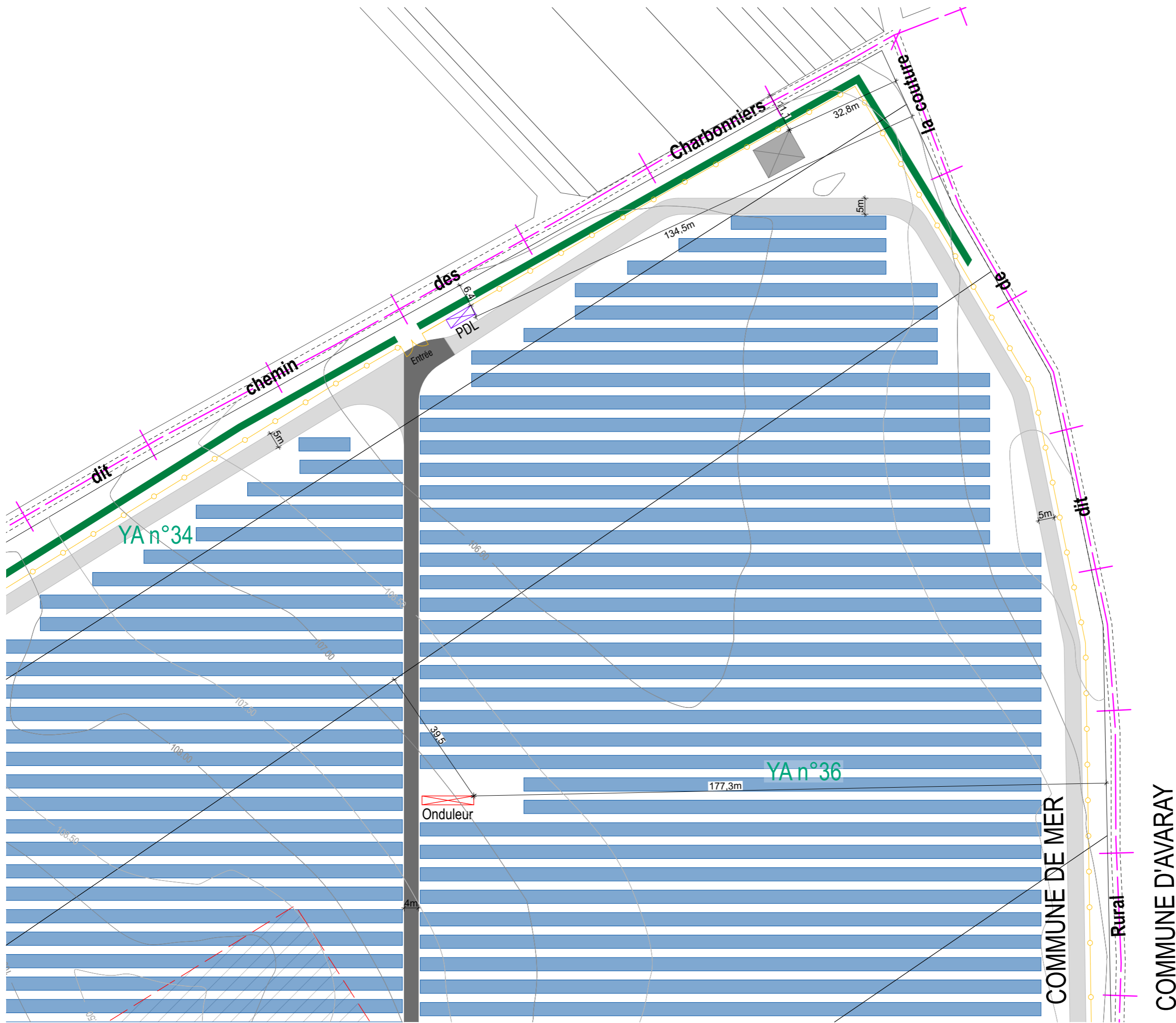
MAITRE D'OUVRAGE :
 SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Bache incendie
- Chemin d'exploitation (voirie lourde)
- Piste légère
- Clôture avec entrée
- Haie végétale
- Zone INRAP
- Ligne EDF
- Zone Boisée
- Cône d'ombrage
- Limites parcellaires
- Limites communales



EMPRISE 1



PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
 matthias schweissheim architecture
 81 rue Léon Frot 75011 Paris
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

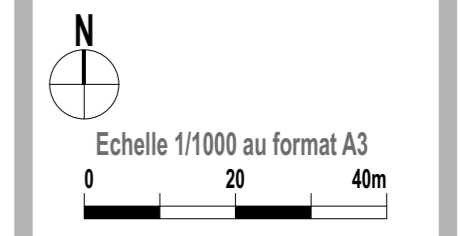
PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER
 COMMUNE DE MER
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER



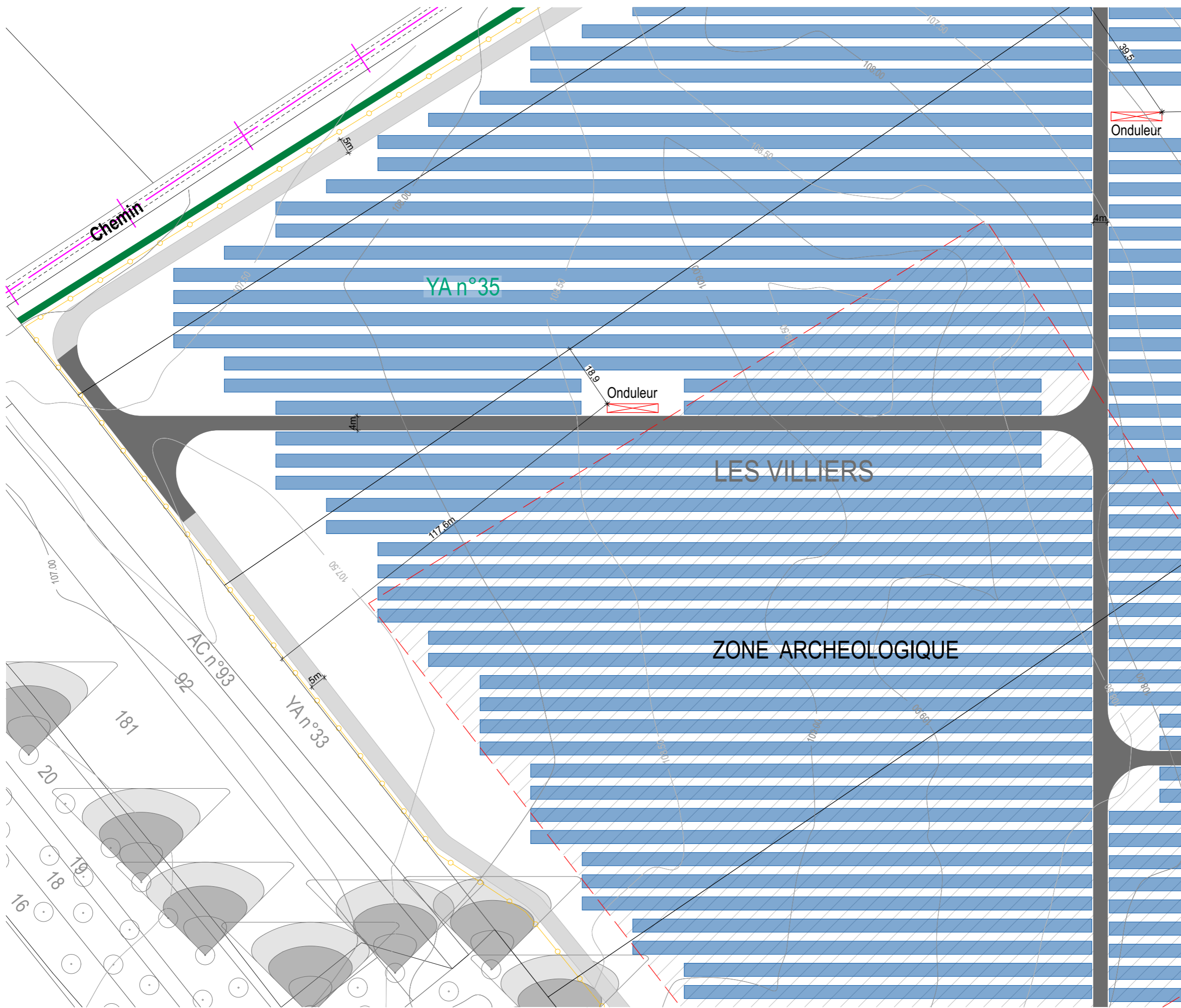
MAITRE D'OUVRAGE :
 SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Bache incendie
- Chemin d'exploitation (voirie lourde)
- Piste légère
- Clôture avec entrée
- Haie végétale
- Zone INRAP
- Ligne EDF
- Zone Boisée
- Cône d'ombrage
- Limites parcellaires
- Limites communales



EMPRISE 2



PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
 matthias schweissheim architecture
 81 rue Léon Frot 75011 Paris
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

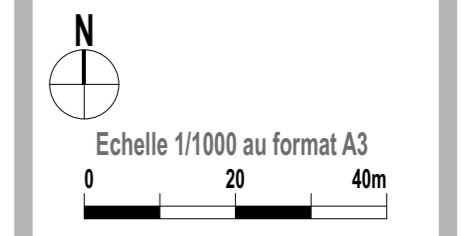
PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER
 COMMUNE DE MER
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER



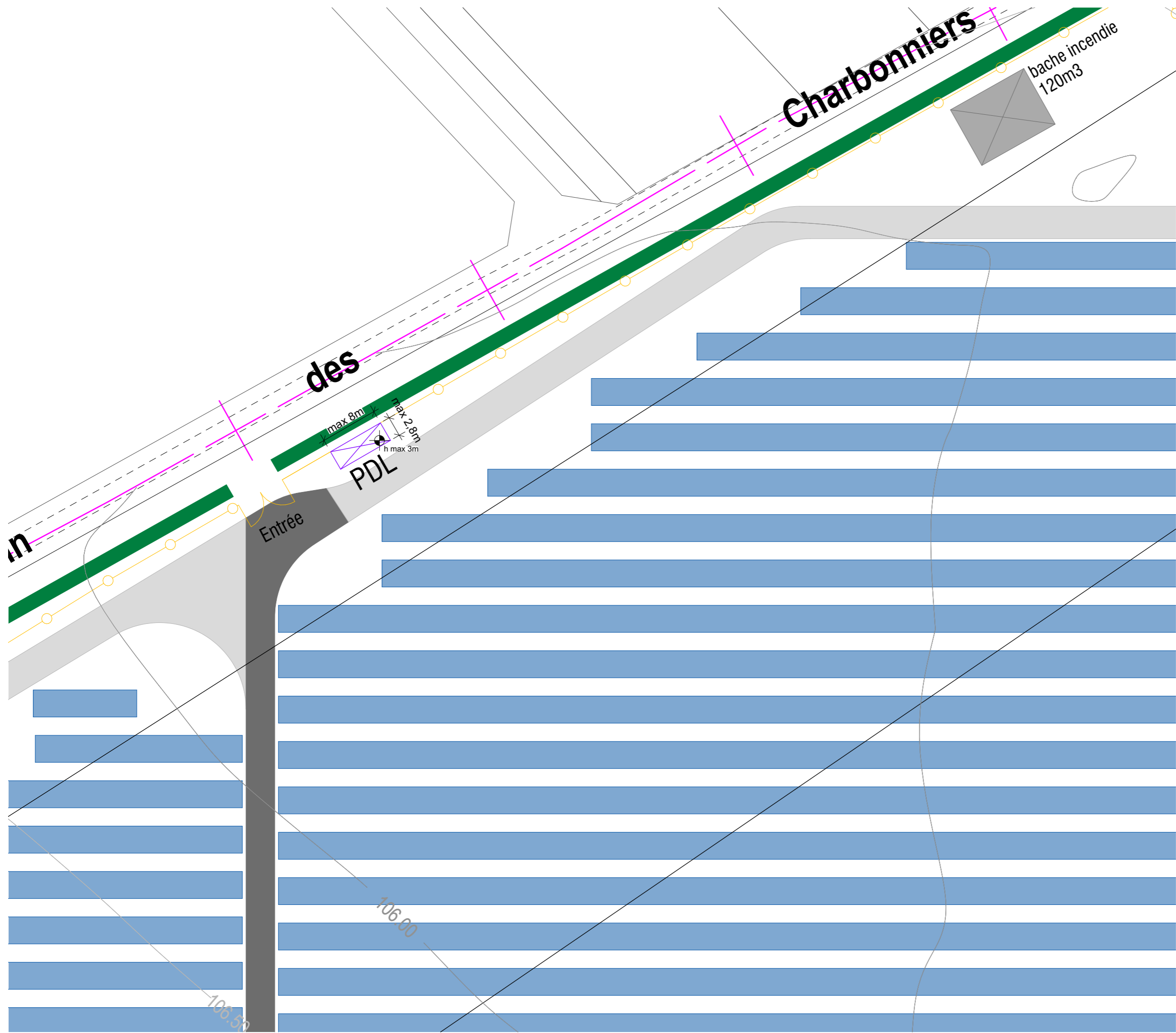
MAITRE D'OUVRAGE :
 SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Bache incendie
- Chemin d'exploitation (voirie lourde)
- Piste légère
- Clôture avec entrée
- Haie végétale
- Zone INRAP
- Ligne EDF
- Zone Boisée
- Cône d'ombrage
- Limites parcellaires
- Limites communales



EMPRISE 3



PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
 matthias schweissheim architecture
 81 rue Léon Frot 75011 Paris
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

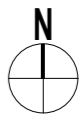
PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER
 COMMUNE DE MER
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER



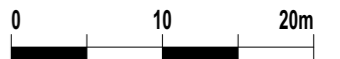
MAITRE D'OUVRAGE :
 SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Bache incendie
- Chemin d'exploitation (voirie lourde)
- Piste légère
- Clôture avec entrée
- Haie végétale
- Zone INRAP
- Ligne EDF
- Zone Boisée
- Cône d'ombrage
- Limites parcellaires
- Limites communales

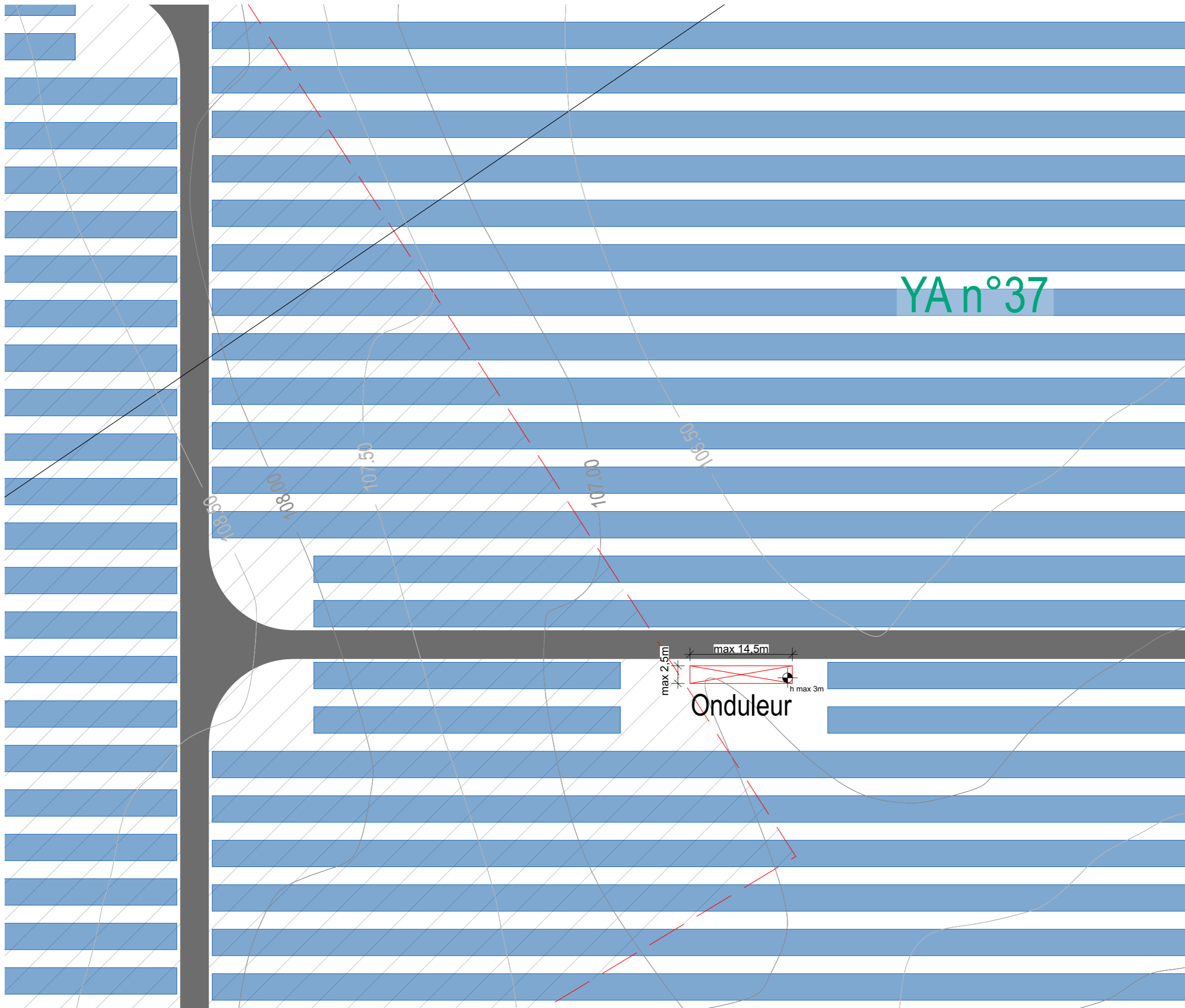


Echelle 1/500 au format A3



EMPRISE 4

PC2



PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
 matthias schweissheim architecture
 81 rue Léon Frot 75011 Paris
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER

COMMUNE DE MER
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

MAITRE D'OUVRAGE :

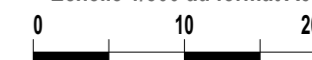
SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Bache incendie
- Chemin d'exploitation (voirie lourde)
- Piste légère
- Clôture avec entrée
- Haie végétale
- Zone INRAP
- Ligne EDF
- Zone Boisée
- Cône d'ombrage
- Limites parcellaires
- Limites communales



Echelle 1/500 au format A3



EMPRISE 5

PC2

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

PC3. PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DES CONSTRUCTIONS

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
matthias schweissheim architecture
81 rue Léon Frot 75011 Paris
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE
DE MER

COMMUNE DE MER
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

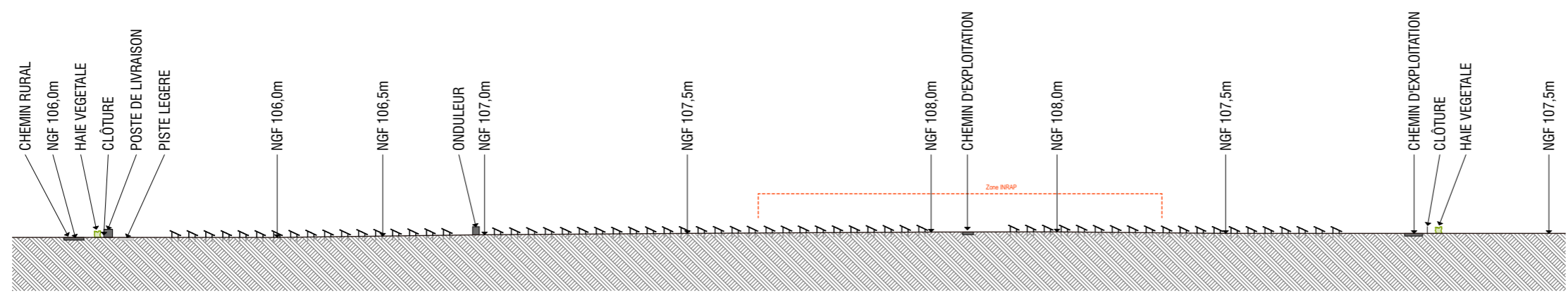
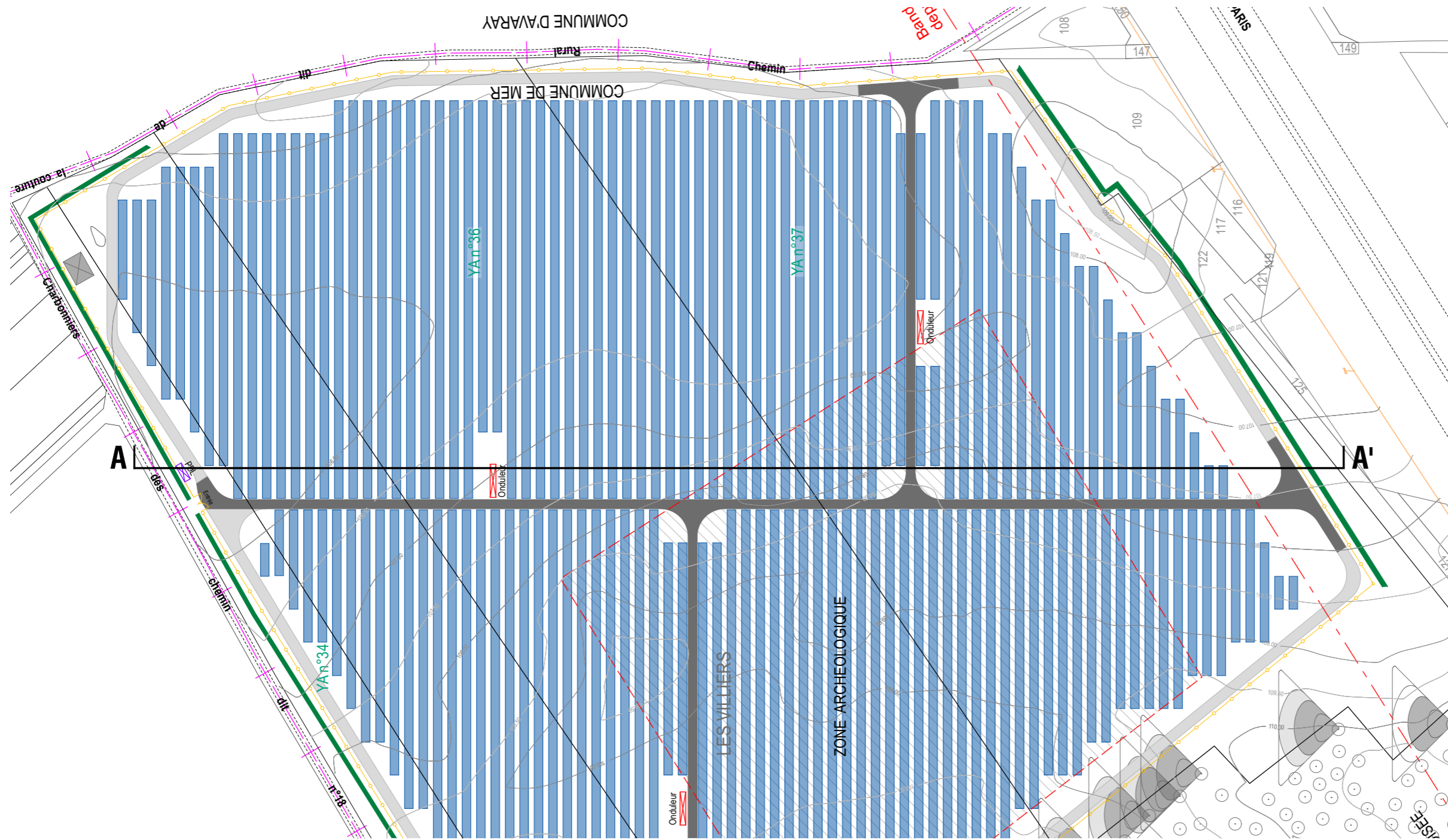
MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PC3

PAGE 26 / 46



COUPE AA'

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
 matthias schweissheim architecture
 81 rue Léon Frot 75011 Paris
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msaarchi.net
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

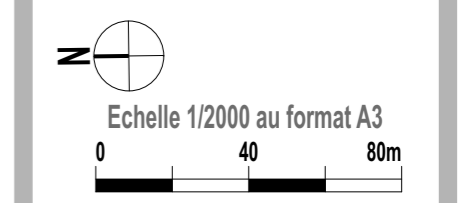
PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER
 COMMUNE DE MER
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER



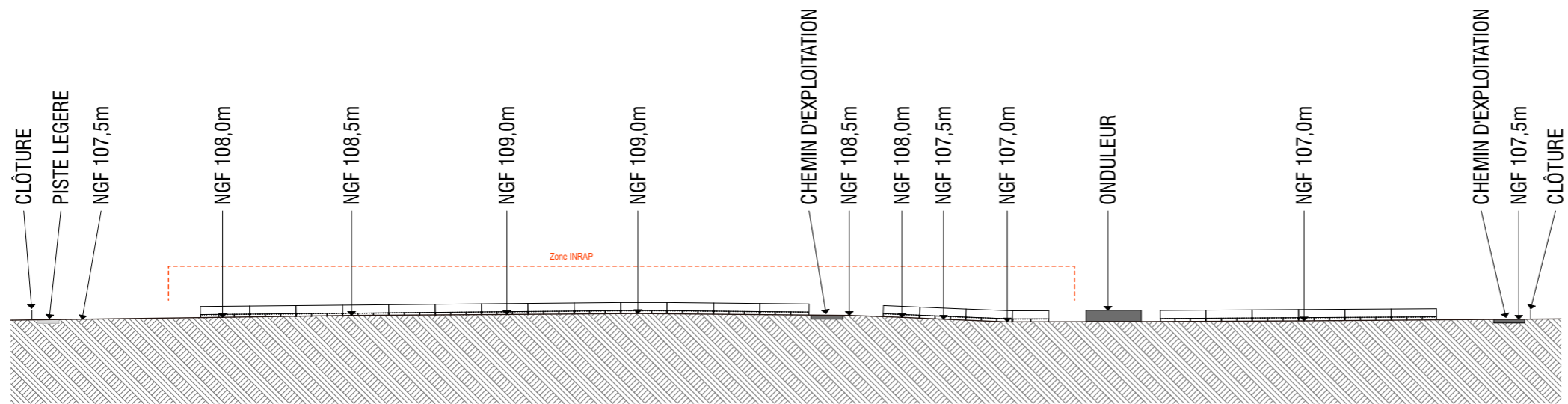
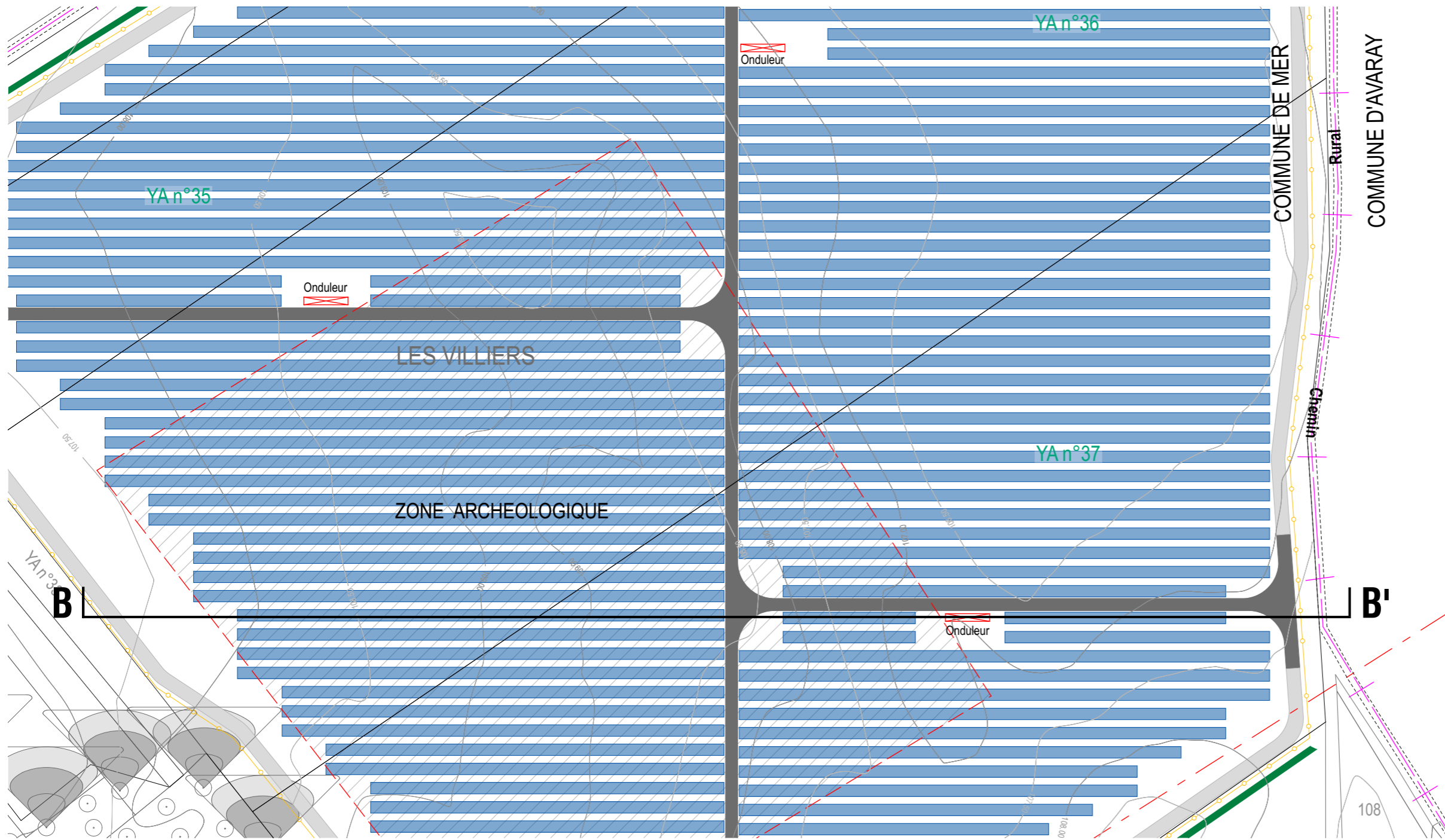
MAITRE D'OUVRAGE :
 SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Bache incendie
- Chemin d'exploitation (voirie lourde)
- Piste légère
- Clôture avec entrée
- Haie végétale
- Zone INRAP
- Ligne EDF
- Zone Boisée
- Cône d'ombrage
- Limites parcelaires
- Limites communales



COUPE DU TERRAIN AA'



COUPE BB'

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
 matthias schweissheim architecture
 81 rue Léon Frot 75011 Paris
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
 siret. 824 643 613 00014 // croat n° S18674

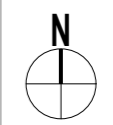
PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER
 COMMUNE DE MER
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER



MAITRE D'OUVRAGE :
 SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Bache incendie
- Chemin d'exploitation (voirie lourde)
- Piste légère
- Clôture avec entrée
- Haie végétale
- Zone INRAP
- Ligne EDF
- Zone Boisée
- Cône d'ombrage
- Limites parcelaires
- Limites communales



Echelle 1/1500 au format A3
 0 30 60m

COUPE DU TERRAIN BB'

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

PC4. NOTICE DESCRIPTIVE DU SITE ET PRÉSENTANT LE PROJET AVEC SES AMÉNAGEMENTS

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
matthias schweissheim architecture
81 rue Léon Frot 75011 Paris
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE
DE MER

COMMUNE DE MER
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PC4

PAGE 29 / 46



1. Avant-propos

Dans le cadre du projet de création d'un parc photovoltaïque à Mer, une demande de permis de construire (PC 041 136 15 C0007) déposée le 27 mai 2015 a été autorisée le 17 février 2016 par arrêté préfectoral. Le présent document constitue une demande de permis modificatif.

2. Description du projet

Le présent projet de création d'une centrale photovoltaïque s'étend sur une surface d'environ 17 ha sur la commune de Mer dans le département du Loir-et-Cher (41).

Le site retenu pour l'implantation de la centrale solaire fait l'objet d'un classement en zone 1Aux (zone naturelle non équipée où l'urbanisation est envisagée à court et moyen termes) selon le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mer actuellement en vigueur.

Le terrain, relativement plat, ne demande aucun travail de terrassement.

Il est aujourd'hui constitué de plusieurs parcelles cultivées. Un espace boisé classé se situe au sud de l'emprise du projet et sera entièrement conservé. L'autoroute A10 reliant Orléans à Blois longe le sud de l'emprise du site. Parallèlement, un chemin d'exploitation agricole délimite la partie nord du parc le long de la frontière avec la commune de Sérès. A l'est, l'emprise du site s'arrête à la limite communale d'Avaray, et à l'ouest, à proximité de l'échangeur de la sortie n°16 de l'autoroute.

L'autoroute est en déblai sur la partie ouest du parc ce qui diminue la zone de co-visibilité entre le trafic automobile et le projet. Une ancienne ferme délabrée se trouve à environ 700 mètres des premiers panneaux, mais aucune maison habitée ne se trouve à proximité du site.

Le projet, d'une puissance de 15,36 MWc environ prévoit la mise en place de modules photovoltaïques disposés sur des supports d'assemblage métalliques fixés au sol, orientés d'est en ouest. La hauteur des supports métalliques tient compte d'un angle d'inclinaison préférentiel (20°) par rapport au sol, en vue d'une optimisation du rendement énergétique des installations électriques. Les supports atteignent une hauteur maximale de 3,00 m et une hauteur en pied de table d'environ 80 cm, laissant place à une couverture végétale basse sous les panneaux (prairie naturelle).

L'implantation des modules photovoltaïques respecte une distance minimale de 100m depuis l'axe de l'autoroute conformément au PLU.

Le parc sera également constitué de plusieurs locaux électriques (de type Outdoor ou container). Une piste en grave non traitée de 4m minimum de large relie l'entrée du parc à chacun des locaux électriques. Ces postes électriques de couleur gris sont posés sur des longrines bétons.

La production électrique issue de chacun des 3 locaux électriques du site sera ensuite centralisée au niveau d'un Poste De Livraison (PDL) pour être injecté dans le réseau public. Ce poste de livraison sera positionné aux abords immédiats du portail d'accès au site, au Nord-ouest du parc.

Sur les zones déterminées comme sensibles par le Service Régional de l'Archéologie, un mode de fixation à vis (type vis Krinner) ou à plot béton sera mis en place de façon à limiter au minimum les impacts sur les vestiges. Il en sera de même pour toutes les autres prescriptions DRAC, qui seront respectées quant à la mise en place des câbles et canalisations.

Le poste de livraison (PDL) sera surélevé sur un remblai de terre de façon à situer le sol d'assise au niveau du terrain naturel.

Ce bâtiment technique est en béton préfabriqué avec un bardage en bois comme préconisé par le bureau environnemental.

Le parc sera entièrement clôturé à l'aide d'un grillage de couleur verte, d'une hauteur de 2 mètres environ.

L'accès au site se fera depuis la RD 25 par le chemin d'exploitation au nord du site. Il sera rendu possible par un portail d'entrée en acier, de couleur verte. Cette entrée est située au Nord-ouest du parc.

Une bache à incendie d'une capacité de 120m³ et conforme à la réglementation SDIS, se trouve à l'angle nord du site.

Le parc sera visible depuis la RD 25 au nord ainsi que sur une fenêtre d'environ 200 m sur l'autoroute A10. Pour limiter cet impact visuel, un important travail d'accompagnement paysager sera mis en place avec implantation au nord, le long de la clôture, d'une haie basse constituée d'arbustes caduques et persistants. Au sud, le long de l'autoroute, sera implantée une rangée d'arbustes, qui filtrera les visions vers le parc et assurera une continuité écologique.

3. Contenu de la modification

Le présent document constitue une demande de permis modificatif. Les modifications apportées sont les suivantes :

- L'emplacement du parc photovoltaïque est inchangé mais sa superficie est légèrement réduite (17 ha environ contre 17.21 ha environ) : la parcelle YA33 n'est plus concernée par le projet. Un recul par rapport à un projet d'entrepôt à l'Ouest du projet photovoltaïque est en effet nécessaire pour éviter des pertes d'ombrages.

- Les dimensions et le positionnement (dimensions des rangées, espaces entre les rangées, inclinaison) des tables de panneaux photovoltaïques sont modifiés afin d'optimiser la production du Parc. La hauteur maximale des supports (3.00 m) est inchangée. En raison des évolutions technologiques des modules photovoltaïques, la puissance totale du Parc est augmentée (maximum 15.36 MWc contre 12 MWc dans le permis de construire obtenu) pour une superficie légèrement réduite.

- Suite à l'optimisation du système électrique, le nombre de locaux techniques est réduit (passage de 4 à 3 locaux techniques) et leurs dimensions sont modifiées (maximum 14.5 m de longueur x 2.5 m de largeur x 3m de hauteur). Les locaux techniques seront de type outdoor (comme dans le permis de construire obtenu) ou container.

- La position du poste de livraison est légèrement modifiée, ses dimensions sont modifiées (maximum 8 m de longueur x 2.8 m de largeur x 3m de hauteur) mais son aspect du poste de livraison (habillage en bois) est inchangé.

4. Impact sur le foncier, les servitudes, environnement et autres contraintes

La parcelle YA 33 n'étant plus concernée par le projet, la superficie foncière du projet est légèrement réduite.

Les modifications sont sans incidence sur les impacts paysagers et environnementaux. Les prescriptions du SDIS, de la DRAC et du TRAPIL seront respectées.

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
matthias schweissheim architecture
81 rue Léon Frot 75011 Paris
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER

COMMUNE DE MER
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

**NOTICE DESCRIPTIVE
DU SITE ET PROJET**

PC4

PAGE 30 / 46

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

PC5. PLANS DES FACADES ET DES TOITURES

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
matthias schweissheim architecture
81 rue Léon Frot 75011 Paris
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE
DE MER

COMMUNE DE MER
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PC5

PAGE 31 / 46

SIGNATURE:

msa
 matthias schweissheim architecture
 81 rue Léon Frot 75011 Paris
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

**PARC PHOTOVOLTAÏQUE
 DE MER**
 COMMUNE DE MER
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

MAITRE D'OUVRAGE :
 SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

Fondations des structures:

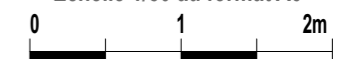
Les fondations seront de type pieux battus en dehors de la zone archéologique et de type pieux vissés ou longrines sur la zone archéologique.

Le type de fondation sera choisi en accord avec la DRAC.

Type des structures:

Les structures pourront être mono-pieux ou bipieux, selon études.

Echelle 1/50 au format A3



**VUE ET PROFIL DES
 MODULES
 PHOTOVOLTAÏQUES**



ILLUSTRATION EXEMPLE DE MODULE PHOTOVOLTAÏQUE

SCHÉMA TYPES DE FONDATIONS DES STRUCTURES

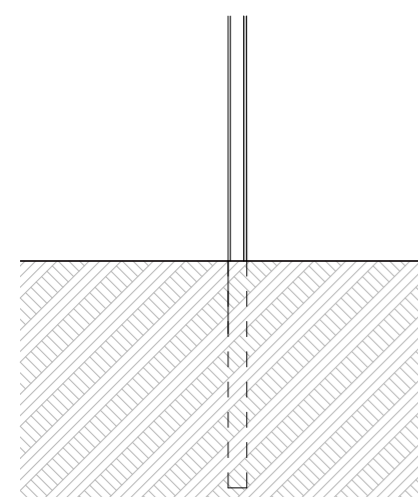


SCHÉMA 1 : PIEUX BATTUS

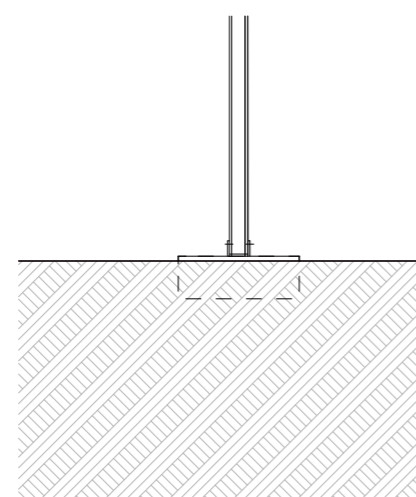


SCHÉMA 2 : LONGRINES

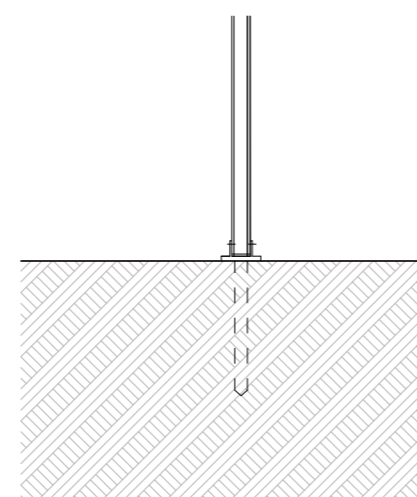
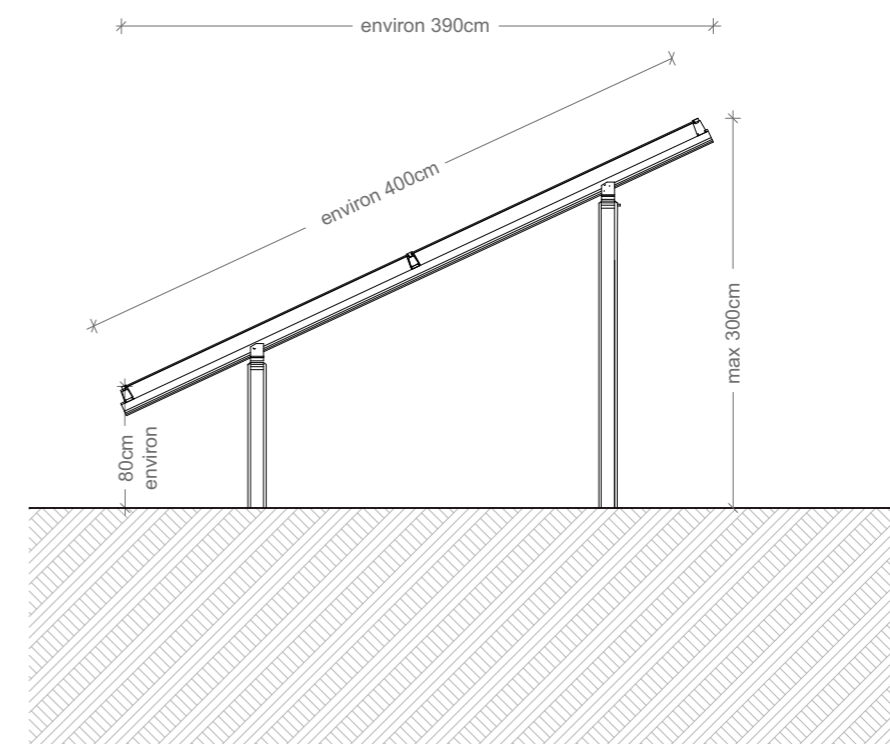
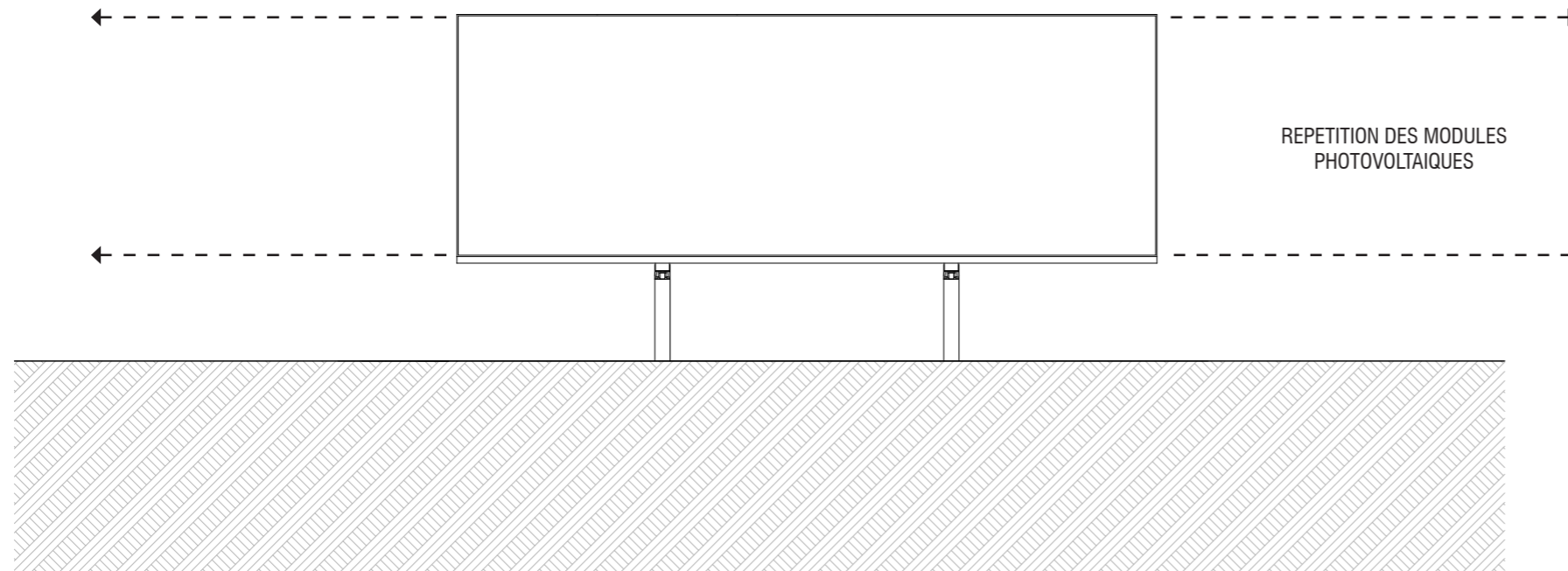


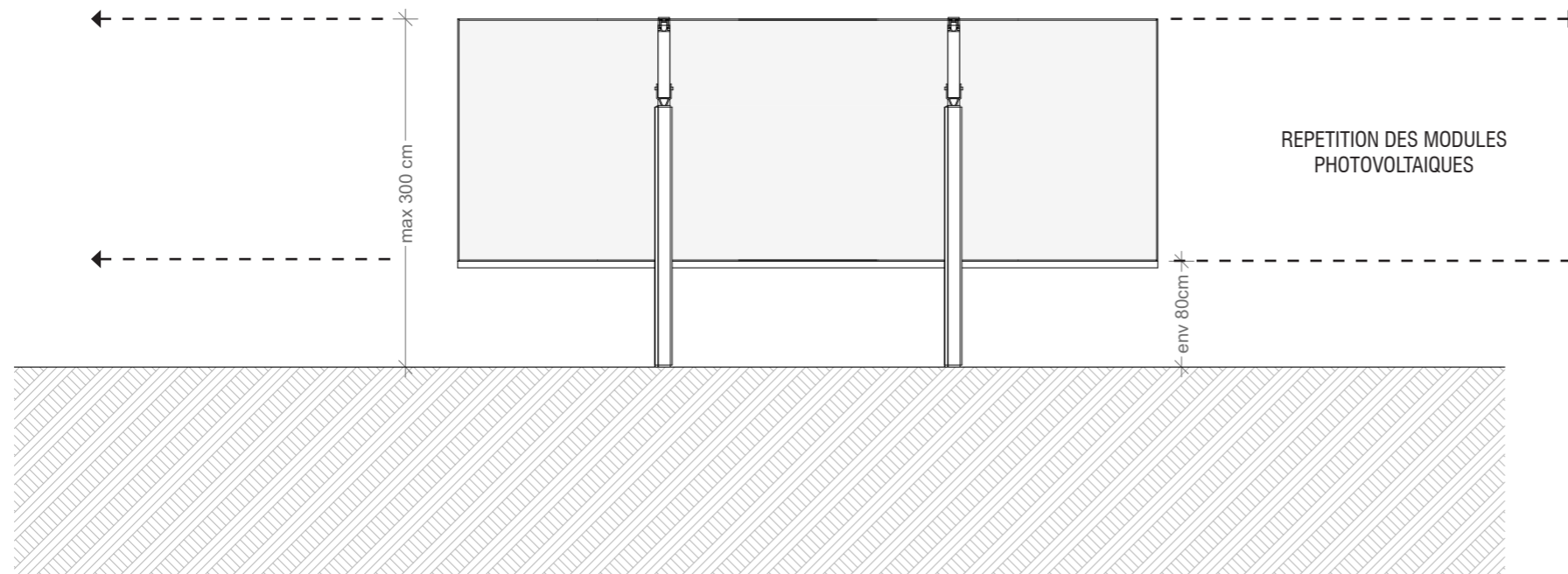
SCHÉMA 3 : PIEUX VISSÉS



PROFIL



FACE AVANT



FACE ARRIERE

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
 matthias schweissheim architecture
 81 rue Léon Frot 75011 Paris
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER
 COMMUNE DE MER
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

MAITRE D'OUVRAGE :
 SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

Type des structures:

Les structures pourront être mono-pieux ou bipieux, selon études.

Echelle 1/50 au format A3

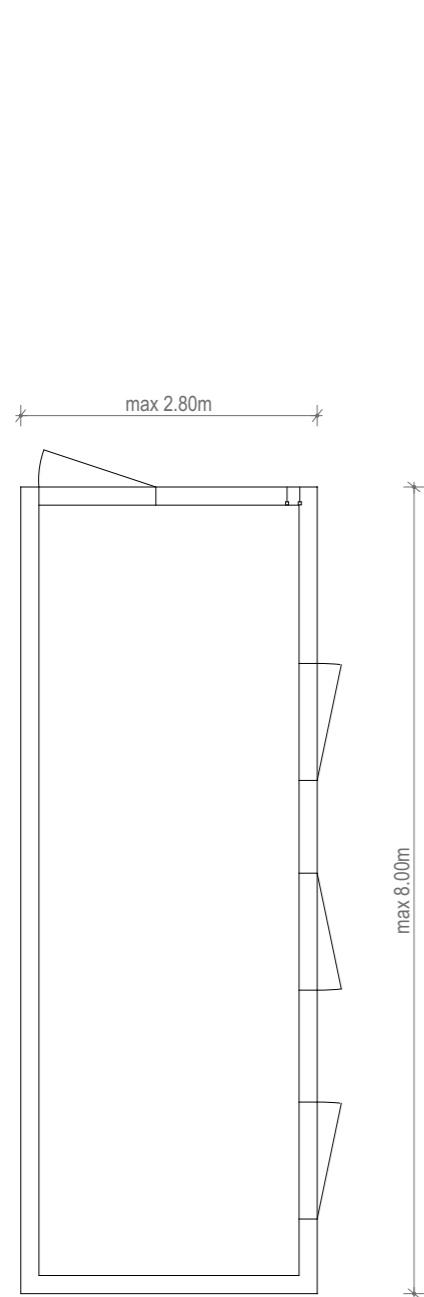


FACES DES STRUCTURES PHOTOVOLTAÏQUES

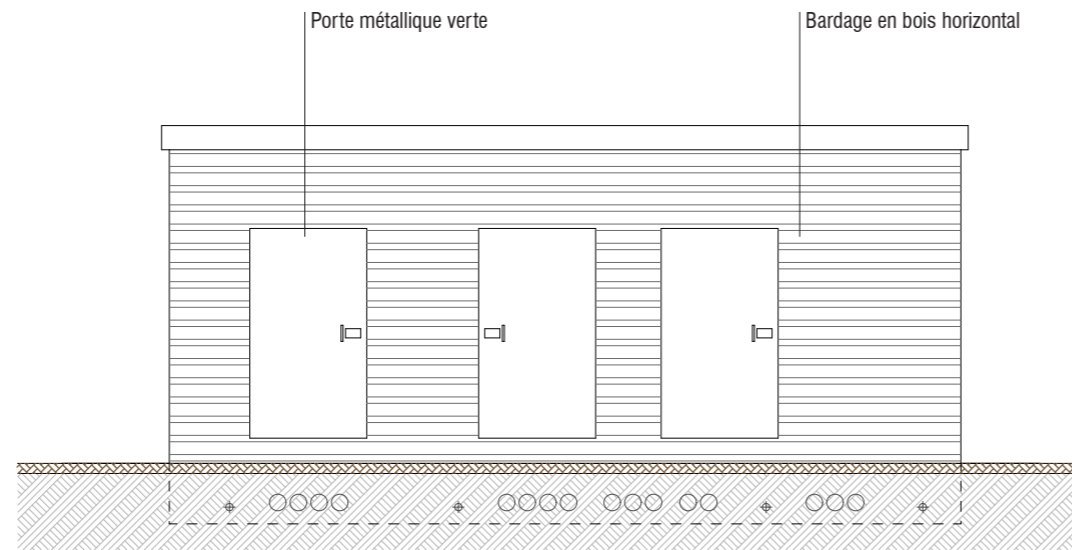
PC5



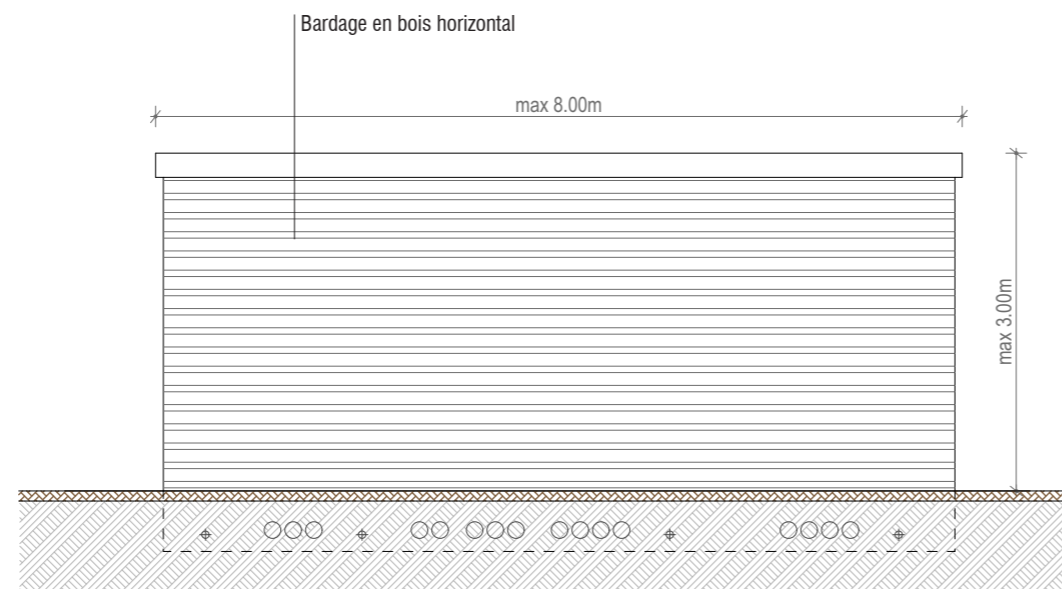
ILLUSTRATION DU POSTE DE LIVRAISON AVEC BARDAGE BOIS



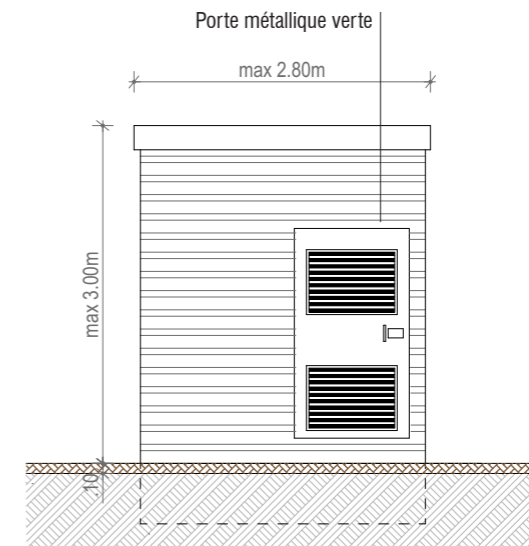
PLAN



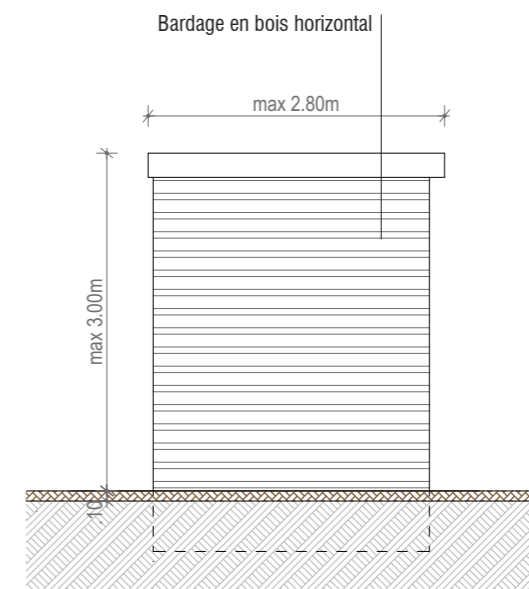
FACADE AVANT



FACADE ARRIERE



PIGNON DROITE



PIGNON GAUCHE

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
 matthias schweissheim architecture
 81 rue Léon Frot 75011 Paris
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER

COMMUNE DE MER
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER



MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

Le fournisseur du poste n'est pas encore retenu, mais les dimensions maximales hors-tout sont celles présentées sur cette page.

Suivant le fournisseur, des adaptations mineurs peuvent apparaître pour les portes.

Le poste de livraison aura les caractéristiques suivantes maximales:

- surface au sol : max 22,40 m²
- longueur : 8,00 m
- largeur : 2,80 m
- hauteur : 3,00 m

Le poste sera surélevé de 30 à 50 cm par rapport au TN

Echelle 1/75 au format A3



PLAN, FACE ET PROFIL POSTE DE LIVRAISON

SIGNATURE:

msa
 matthias schweissheim architecture
 81 rue Léon Frot 75011 Paris
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
 siret. 824 643 613 00014 // croif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE
 DE MER
 COMMUNE DE MER
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

MAITRE D'OUVRAGE :
 SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

Le fournisseur du poste onduleur n'est pas encore retenu, mais les dimensions maximales hors-tout sont celles présentées sur cette page.

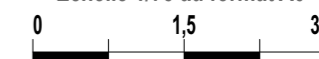
Type outdoor ou container.

Suivant le fournisseur et type, des adaptations peuvent apparaître pour les portes.

Le poste onduleur aura les caractéristiques suivantes maximales:
 - surface au sol : max 36,25 m²
 - longueur : 14,50 m
 - largeur : 2,50 m
 - hauteur : 3,00 m

Le poste sera surélevé de 30 à 50 cm par rapport au TN

Echelle 1/75 au format A3

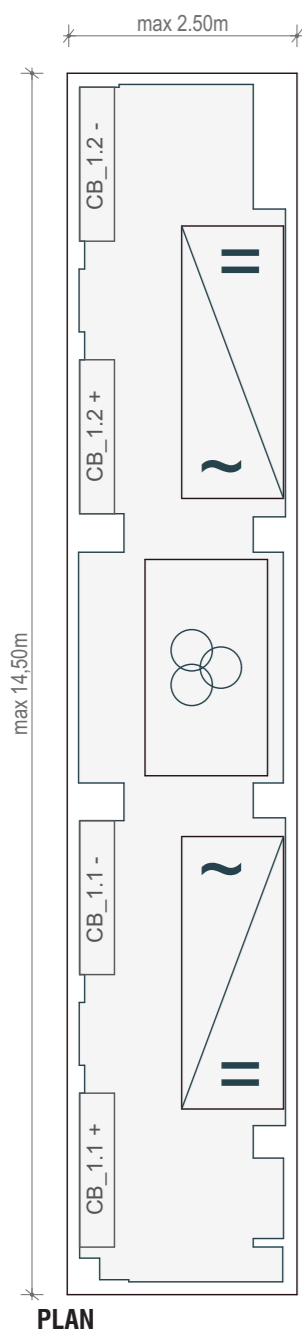


**PLAN, FACE ET PROFIL
 DES ONDULEURS**

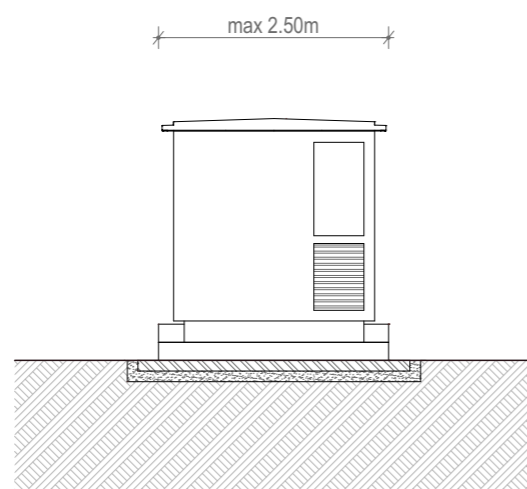
PC5



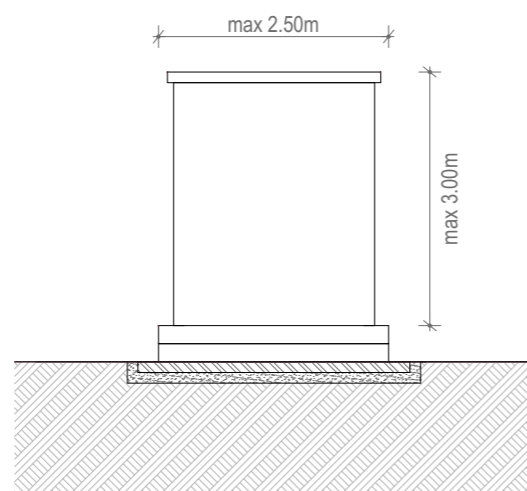
ILLUSTRATION DE L'ONDULEUR, TYPE DIT «OUTDOOR»



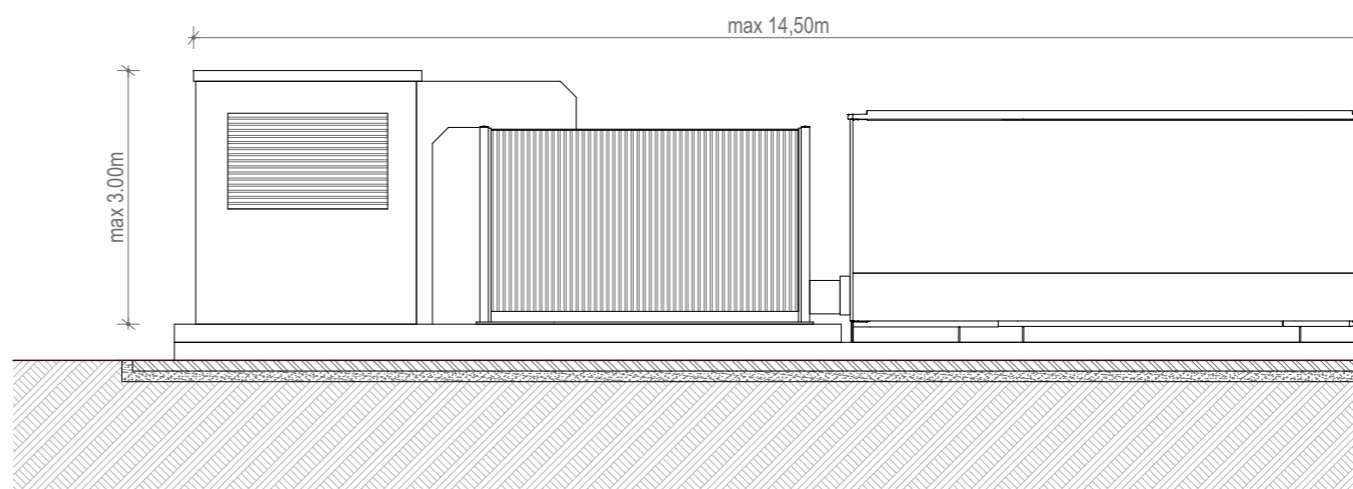
PLAN



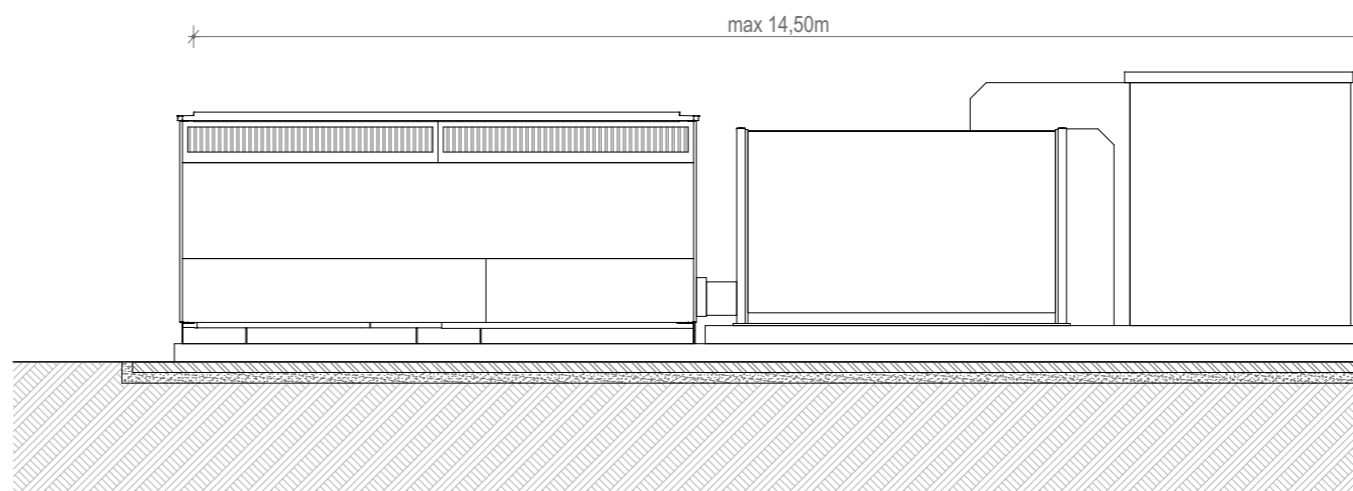
PIGNON GAUCHE



PIGNON DROITE



FACADE AVANT



FACADE ARRIERE

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

PC6. INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
matthias schweissheim architecture
81 rue Léon Frot 75011 Paris
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE
DE MER

COMMUNE DE MER
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PC6

PAGE 36 / 46



PHOTOMONTAGE 1 - PHASE EXPLOITATION



LOCALISATION DE LA PRISE DE VUE

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
 matthias schweissheim architecture
 81 rue Léon Frot 75011 Paris
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER

COMMUNE DE MER
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER



MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PHOTOMONTAGE 1 :
 Vue depuis le nord-ouest du projet
 vers le nord-est

PHOTOMONTAGE 1



PHOTOMONTAGE 1 - PHASE EXPLOITATION AVEC AMENAGEMENT PAYSAGER



PHOTOMONTAGE 1 - SITUATION EXISTANTE



PHOTOMONTAGE 2 - PHASE EXPLOITATION



LOCALISATION DE LA PRISE DE VUE



PHOTOMONTAGE 2 - PHASE EXPLOITATION AVEC AMENAGEMENT PAYSAGER



PHOTOMONTAGE 2 - SITUATION EXISTANTE

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
Matthias Schwesigheim
 matthias schwesigheim architecture
 81 rue Léon Frot 75011 Paris
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE
 DE MER

COMMUNE DE MER
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PHOTOMONTAGE 2 :
 Vue depuis le coin Nord-est du site,
 en direction du Sud-ouest

PHOTOMONTAGE 2

PC6



PHOTOMONTAGE 3 - PHASE EXPLOITATION



LOCALISATION DE LA PRISE DE VUE



PHOTOMONTAGE 3 - PHASE EXPLOITATION AVEC AMENAGEMENT PAYSAGER



PHOTOMONTAGE 3 - SITUATION EXISTANTE

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
 matthias schweissheim architecture
 81 rue Léon Frot 75011 Paris
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE
 DE MER

COMMUNE DE MER
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

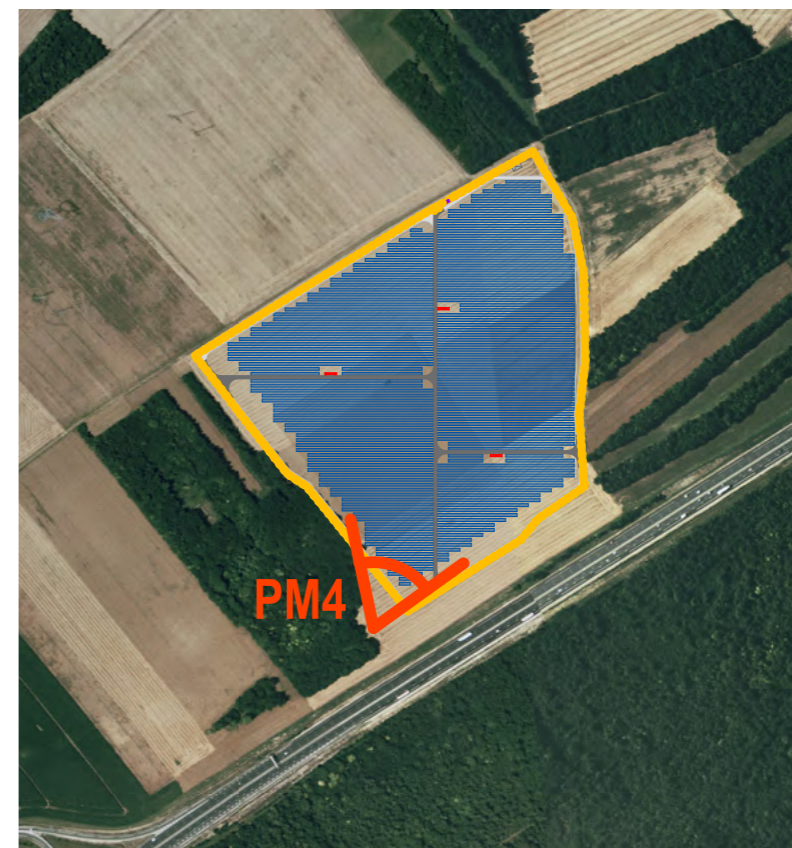
PHOTOMONTAGE 3 :
 Vue proche depuis le nord-ouest du
 projet vers le nord-est

PHOTOMONTAGE 3

PC6



PHOTOMONTAGE 4 - SITUATION EXISTANTE



LOCALISATION DE LA PRISE DE VUE



PHOTOMONTAGE 4 - PHASE EXPLOITATION

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
matthias schweissheim architecture
81 rue Léon Frot 75011 Paris
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
siret. 824 643 613 00014 // crocif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE
DE MER

COMMUNE DE MER
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PHOTOMONTAGE 4 :
Vue depuis le sud-ouest, en direction
du Nord

PHOTOMONTAGE 4

PC6

PAGE 40 / 46

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

PC7. ENVIRONNEMENT PROCHE

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:


msa
mathias schwesheim architecture
81 rue Léon Frot 75011 Paris
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE
DE MER

COMMUNE DE MER
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

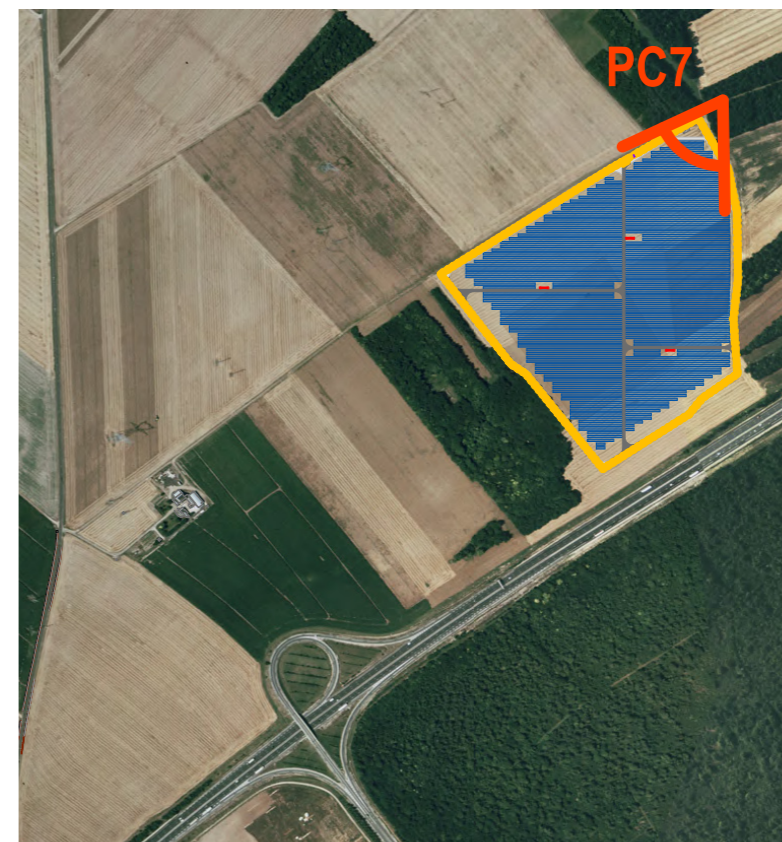
MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PC7

PAGE 41 / 46



LOCALISATION DE LA PRISE DE VUE



VUE RAPPROCHEE - Depuis le chemin rural n°8 dit Chemin des Charbonniers, au nord du parc, en direction du sud-ouest.

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
 matthias schweissheim architecture
 81 rue Léon Frot 75011 Paris
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
 siret. 824 643 613 00014 // crocif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE
 DE MER

COMMUNE DE MER
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

**ENVIRONNEMENT
 PROCHE**

PC7

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

PC8. PAYSAGE LOINTAIN

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
matthias schweissheim architecture
81 rue Léon Frot 75011 Paris
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE
DE MER

COMMUNE DE MER
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PC8

PAGE 43 / 46



LOCALISATION DE LA PRISE DE VUE

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
 matthias schweissheim architecture
 81 rue Léon Frot 75011 Paris
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
 siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE
 DE MER

COMMUNE DE MER
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER



MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
 1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
 RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PAYSAGE LOINTAIN



VUE ELOIGNEE - Depuis la RD15, au nord-ouest du site, à 400m environ des premiers panneaux, en direction du sud-

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

PC11. ETUDE D'IMPACT

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
matthias schweissheim architecture
81 rue Léon Frot 75011 Paris
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE
DE MER

COMMUNE DE MER
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE:

PC11

PAGE 45 / 46

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MER COMMUNE DE MER

PC11. ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000

PERMIS DE CONSTRUIRE MOD

SIGNATURE:

msa
matthias schweissheim architecture
81 rue Léon Frot 75011 Paris
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net
siret. 824 643 613 00014 // croaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE
DE MER

COMMUNE DE MER
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NEOEN

MAITRE D'OUVRAGE :

SASU Centrale Photovoltaïque de Mer
1 Hameau le Pouzarnel, 46 320 Espédaillac
RCS Cahors - 821.021.037

LEGENDE: